

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 6 juillet 2026)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Décret concernant les demandes de crédits supplémentaires au budget 2026 (Suppléments 2026)***La commission parlementaire des finances,*

composée de M^{mes} et MM. Anne Bramaud du Boucheron, présidente, Francis Krähenbühl, vice-président, Christine Ammann Tschopp, Antoine de Montmollin, Jean Fehlbaum, Romain Dubois, Loïc Frey, Manon Freitag, Quentin Geiser, Cédric Haldimann, Armin Kapetanovic, Nathalie Ljuslin, Alexis Maire, Stéphanie Skartsounis et Emile Blant,

en présence de M. Maxime Auchlin, représentant du groupe Vert'Libéral (VL) à titre consultatif,

et soutenue dans ses travaux par M^{me} Anne Fava, assistante parlementaire,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

La commission des finances a traité le rapport du Conseil d'État [26.017](#), Crédits supplémentaires 2026, lors de sa séance du 25 août 2026, en présence de la cheffe du Département de la formation et des finances (DFFI), de son secrétaire général et du chef du service financier (SFIN).

Le rapport du Conseil d'État présente six demandes de crédits supplémentaires pour l'exercice 2026, pour un montant brut de 45,99 millions de francs. Après prise en compte de réductions de charges et d'augmentations de recettes à hauteur de 16,62 millions de francs, l'impact net sur le compte de résultats de l'État s'élève à 29,37 millions de francs. Ces crédits supplémentaires concernent exclusivement le compte de fonctionnement.

Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN)

Le service sollicite 1,78 million de francs supplémentaires, dont 1,28 million de francs peuvent être compensés. Cette hausse découle notamment de l'augmentation des coûts du matériel informatique, des licences et de la maintenance des applications, ainsi que de prestations de consultants externes. Une partie des dépenses est toutefois refacturée aux partenaires concernés.

Cette demande de crédit a occupé une part importante des discussions de la commission qui, dans sa majorité, la juge difficilement acceptable. En effet, lors des débats budgétaires 2026, le Grand Conseil a décidé de réduire de 2 millions de francs les dépenses sur les biens, services et charges d'exploitation (BSM). Certain-e-s commissaires considèrent aujourd'hui qu'il est incohérent de soutenir cette demande après avoir expressément demandé aux services de faire des économies. Au cours de la discussion, la politique de renouvellement des postes de travail informatiques, le choix des fournisseurs, le pourcentage représenté par les coûts de maintenance et l'impact environnemental de la numérisation ont été abordés.

Une voix s'est finalement élevée rappelant l'importance de la sécurité numérique pour les collectivités et les conséquences catastrophiques en cas de lacunes dans ce domaine.

Service des transports (SCTR)

Un montant de 5 millions de francs est demandé afin de financer la mise en œuvre, dès juillet 2026, de la réduction de 66% des abonnements de transports publics pour les jeunes de moins de 25 ans. Cette mesure, décidée par le Grand Conseil en mars 2026, représente une charge nette estimée à 3 millions de francs pour le canton en 2026 après compensations, tandis que les communes supporteront environ 2 millions de francs.

Cette demande de crédit supplémentaire n'a pas suscité de questions de la part de la commission. En revanche, cela a soulevé des questionnements quant à la pertinence d'inclure une telle dépense dans le rapport sur les crédits supplémentaires, puisque le vote du Grand Conseil pouvait être interprété *de facto* comme une autorisation de dépense.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

La somme de 4 millions de francs supplémentaires est rendue nécessaire par des effectifs scolaires plus élevés que prévu. Les hypothèses budgétaires tablaient sur une diminution du nombre d'élèves, notamment parmi les élèves ukrainiens, mais cette baisse ne s'est pas produite et les effectifs ont même légèrement progressé. La demande reflète également l'augmentation des besoins en soutien et en pédagogie spécialisée.

Cette rubrique n'a pas donné lieu à des commentaires particuliers de la part des commissaires, qui en ont pris acte, comprenant qu'il soit compliqué d'évaluer les effectifs puisque le budget est élaboré environ 18 mois avant la rentrée scolaire.

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

Le CPNE demande 2,687 millions de francs supplémentaires, ramenés à 2,36 millions de francs après compensation. Cette hausse est liée notamment à l'ouverture de classes supplémentaires, à la transformation de certains mandats d'enseignement en postes à plein temps, à des réformes des formations professionnelles et à l'évolution de la masse salariale.

Le Conseil d'État explique l'augmentation de l'effectif en préapprentissage et transition par la possibilité de libérer les élèves de la scolarité obligatoire après 11 ans d'école. Dès lors, les jeunes ayant redoublé, peuvent quitter l'école à la fin de la 10^e année HarmoS sans aucun projet professionnel. Les classes de préapprentissage représentent une voie largement plébiscitée par les familles pour que leurs enfants ne se retrouvent pas sans occupation durant une année. Pour éviter cette situation, le Conseil d'État a l'intention de fixer un cadre plus strict à la libération des élèves de l'école obligatoire afin qu'ils et elles accomplissent leur scolarité au moins jusqu'à la fin de la 11^e année HarmoS.

S'agissant de l'évolution de la masse salariale, il a été expliqué aux commissaires qu'en 2024 et 2023, un écart important entre le budget et les comptes du CPNE a été constaté. Dans le cadre des arbitrages budgétaires, le département a alors réduit l'enveloppe à disposition, mais en 2025 et 2026 les dépenses réelles ont été plus élevées. Aujourd'hui, le crédit supplémentaire vise à corriger cette situation et l'enveloppe au budget 2027 sera réhaussée en conséquence. Par ailleurs, l'effet de noria¹ agit de moins en moins, puisque la vague de départs à la retraite des babyboomers arrive à son terme.

Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS)

Les 14,55 millions de francs de charges supplémentaires, dont 8,62 millions de francs sont compensés, s'explique par plusieurs facteurs. En 2026, un facteur important tient au rattrapage du traitement de dossiers, car la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) avait pris du retard en 2025 lors de la migration vers le nouvel applicatif métier. Le traitement de ces dossiers entraîne le versement de montants

¹Économies réalisées sur les salaires lorsque le personnel expérimenté est remplacé par du personnel junior.

rétroactifs parfois très importants, notamment dans le domaine de l'AI lorsque les décisions portent sur de longues périodes.

À cela s'ajoute la progression du montant moyen des prestations versées, en particulier pour les bénéficiaires vivant en institution, ainsi qu'une augmentation des remboursements de frais médicaux reconnus dans le cadre des PC. Il est également invoqué la hausse régulière des primes LAMal, prises en considération dans le calcul des dépenses, qui génère un relèvement du seuil d'accès aux PC pour les rentiers, et par conséquent un droit accru au remboursement des frais médicaux.

L'évolution des charges résulte donc à la fois d'un effet volume et d'un effet prix (coût moyen) ainsi que, actuellement, d'un effet temporaire de rattrapage et de rétroactivité.

Le rattrapage débuté en 2026 se poursuivra encore en partie au début de l'année 2027, sa résorption étant actuellement envisagée au cours du premier trimestre, sous réserve notamment de l'évolution des effectifs disponibles et des flux de dossiers à traiter.

Service de l'action sociale (SASO)

Le service sollicite 17,97 millions de francs supplémentaires, dont 4,39 millions de francs sont compensés. Cette demande traduit une dégradation de la situation économique d'une partie de la population neuchâteloise, avec une progression du recours à l'aide sociale, aux subsides à l'assurance-maladie et aux bourses d'études. Les subsides sont particulièrement concernés, en raison de primes LAMal 2026 plus élevées que prévu et de la forte augmentation du nombre de bénéficiaires. L'aide sociale progresse également sous l'effet de la dégradation du marché du travail, tandis que les bourses augmentent à la suite de l'élargissement des conditions d'accès décidé pour la rentrée 2025.

Cette demande de crédit supplémentaire n'a pas donné lieu à des commentaires de la part de la commission.

Conclusion

La commission juge problématique que le même rapport réunisse des demandes de crédits découlant de natures de dépassements très diverses (décision du Grand Conseil en cours d'année, dépenses d'intensité et « manque de maîtrise » du budget). Le Conseil d'État est invité à mener une réflexion à ce sujet pour le prochain exercice.

Vote d'entrée en matière

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, tel que proposé par le Conseil d'État.

Examen du projet de décret

L'examen du décret n'a pas suscité de commentaires.

Vote final

Par 12 voix et 3 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

La commission a adopté le présent rapport par voie électronique le 14 septembre 2026.

Neuchâtel, le 14 septembre 2026

Au nom de la commission des finances :

La présidente,

A. BRAMAUD DU BOUCHERON

La rapporteure,

M. FREITAG